



## Poursuite après non-conciliation terrible

Par **Snark**, le **22/07/2016** à **18:24**

Bonjour,

je viens de subir une ordonnance de non-conciliation qui prévoit la résidence principale pour la mère comme elle le demandait avec pour seul motif de refus de la résidence alternée :

[citation]

Même si on peut penser que la résidence alternée des enfants oblige les parents à passer outre leur conflit, leur dissension, il convient quand même qu'un minimum de dialogue existe ainsi qu'une volonté commune de s'entendre. Tel n'est pas le cas en l'espèce, le conflit parental étant réel et prégnant.

[/citation]

Je m'interroge sur la suite à donner : appel ou pas? Existe-t-il mieux pour retrouver au plus vite le quotidien de mes enfants?

Quand je demande à gauche, la réponse est: "Oui, appel! Comptez un an et 2000€". Quand je demande à droite, la réponse est: "Non, appel c'est cuit et c'est plutôt un an et demi. Poursuivez le divorce et les enfants doivent relancer le JAF pour demander à nouveau la résidence alternée."

Le seul point commun entre ces avis est de garder l'appartement que j'ai loué à 200m de la résidence ex-conjugale, qui est assez grand pour accueillir les enfants, mais qui avec la pension alimentaire que je verse maintenant me met financièrement dans une situation... tendue.

Que faire?

Merci,

Par **ASKATASUN**, le **24/07/2016** à **08:53**

Bonjour,

[citation]Que faire?[/citation]

Régler votre différent avec votre ex-conjoint.

Puis conclure avec elle une convention de résidence alternée pour vos enfants et la soumettre pour homologation au JAF. C'est la meilleure façon d'avoir satisfaction.

Ce qui est certain c'est que si un conflit permanent persiste entre vous, et que vous êtes incapables de parler sereinement entre vous de l'éducation de vos enfants, la Cour d'Appel vous rendra sans doute la même décision.

En attendant que la situation évolue, exécuter le jugement et allez même au delà.

Impliquez vous, proposez par exemple à la mère d'assurer votre charge de père de façon plus complète que ce que le juge a fixé....si la mère refuse vous aurez au moins cela à présenter au juge de la CA pour l'inciter à réformer la décision de 1ère instance.

Par **Snark**, le **24/07/2016** à **09:07**

Le conflit, c'est que justement elle veut me sortir de la vie de mes enfants... sinon il n'y aurait pas de problème!

La juge a donné un lance-flamme à une pyromane : elle est la source du conflit et elle en tire profit.